

Image not found or type unknown



Procédure avant prise d'acte

Par **moumdjui**, le **20/03/2014** à **14:56**

Merci de votre réactivité.

Quand j'aurai envoyé mon courrier de prise d'acte de rupture par RAR ai-je l'obligation de retourner dans l'entreprise pour récupérer mon solde de tout compte ou pas ?

Quand est-ce que doit s'arrêter mon arrêt maladie ?

Dois je attendre la réaction de mon employeur avant de travailler avec une autre entreprise ?
Merci pour tout et cordialement

Par **P.M.**, le **20/03/2014** à **16:25**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension et pouvoir suivre le fil, vous devriez poursuivre et vous en tenir à [ce sujet](#)...